



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## créations d'emploi

Question écrite n° 71273

### Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur l'importance d'identifier rapidement dans un contexte de crise les gisements d'emplois verts. Si l'on estime à 500 000 le nombre d'emplois verts qui pourraient être créés sur la période 2009-2020, force est de constater que, sur le terrain, les entreprises peinent à recruter des personnels qualifiés et que les acteurs de la formation ne sont pas tous prêts à accélérer les choses. Il lui demande ce qu'elle entend mettre en place afin d'organiser la souplesse et l'adaptabilité des formations afin d'aboutir à une avancée significative.

### Texte de la réponse

Concevoir et produire en économie verte nécessite des connaissances et des compétences nouvelles. Si quelques nouveaux métiers vont émerger ou prendre une place accrue, ces mutations ne se produiront pas sans effets négatifs sur d'autres secteurs. Un effort sans précédent de l'appareil de formation professionnelle initiale et continue est donc à entreprendre pour faciliter l'adaptation de tous les agents aux nouveaux gestes professionnels et aux technologies du futur. C'est l'objectif même du plan national de mobilisation des filières et des territoires pour les métiers de la croissance verte, lancé depuis 2009 par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) pour renforcer les capacités de la France à opérer le tournant de l'économie verte et identifier les gisements d'emplois « verts ». Ce plan national a reçu un accueil très favorable de tous les acteurs économiques publics et privés qui souhaitent s'engager dans la mobilisation en faveur de la croissance verte. Les 11 comités de domaines mis en place (transports, automobile, énergies renouvelables, eau-assainissement-déchets-air, métiers du bâtiment, agriculture et forêts, systèmes éco-électriques, raffinage-carburants-chimie verte, tourisme, métiers de la mer, biodiversité) ont produit début 2010 un travail de fond sur les évolutions des métiers et des emplois des filières professionnelles étudiées dont certaines vont connaître des transformations importantes du fait de l'évolution des modes de consommation et de croissance. Ces travaux se sont poursuivis et font l'objet d'approfondissements en 2011. Plusieurs actions concrètes sont déjà bien engagées, au nombre desquelles la création, en 2010, d'un Observatoire national des emplois et des métiers liés à l'économie verte, chargé d'observer et d'identifier les métiers et les emplois de l'économie verte, l'intégration progressive, par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, des compétences de l'économie verte dans tous les programmes de formation, pour tenir compte de l'évolution des métiers, un partenariat initié avec le CNAM fin 2010 pour adapter son offre de formation post-bac au niveau national et régional, l'inscription du développement durable dans les plans de formation des personnels enseignants, notamment en ce qui concerne les diplômes rénovés. Pour rendre plus lisibles les parcours professionnels et orienter plus efficacement les jeunes, les salariés et les demandeurs d'emploi vers les emplois nécessaires à l'économie verte, le président de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) et le délégué interministériel à l'information et à l'orientation (DIO) ont été saisis, en février 2011, d'une mission afin d'améliorer l'information sur les métiers du développement durable et sur les dispositifs de formation et de certification professionnelles qui y conduisent. Au niveau territorial, des conventions expérimentales ont été

signées en décembre 2010 avec les régions Alsace, Nord - Pas-de-Calais, Corse ou sont sur le point de l'être (La Réunion). Les négociations en cours dans le cadre des prochains contrats de plan régionaux de développement de la formation professionnelle (CPRDEFP) qui doivent être signés en 2011 vont être l'occasion de démultiplier les initiatives locales en faveur des métiers de la croissance verte.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71273

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Écologie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable, transports et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 février 2010, page 1565

**Réponse publiée le :** 17 mai 2011, page 5092